

Avis adopté

Séance plénière du 8 octobre 2024

La protection de l'enfance est en danger : *les préconisations du CESE* :

Déclaration du groupe CFTC

La protection de l'enfance est en danger ! Ce n'est pas une question mais malheureusement une affirmation. Il faut encore le marteler, chaque jour qui passe, des enfants mal protégés voient leur vie, leur avenir sacrifiés, fracassés. Tout cela trop souvent dans un silence insupportable.

L'avis préconise de missionner d'urgence le GIP France Enfance Protégée afin de sortir la protection de l'enfance de l'invisibilité statistique. Tous les ans, dans chaque département, le tableau des besoins en accompagnement, en capacités d'accueil doit être dressé. Tous les ans, il faut que l'on sache combien de mesures sont décidées et, surtout, combien ne sont pas exécutées.

Et là aussi, la réalité est criante. Plusieurs mois, voire des années pour mettre en place une décision judiciaire ou administrative, c'est autant de temps pour infliger des torts supplémentaires aux enfants. Que l'Etat endosse pleinement son rôle de garant de la mise en œuvre, qu'il exige des départements et des services de l'ASE qu'ils rendent compte pour tous les enfants, quel que soit leur mode de prise en charge.

Toutefois, l'Etat ne saurait être exigeant sans affecter les moyens pour qu'aucun enfant ne soit laissé au bord du chemin !

Exigeons des moyens pour protéger sans distinction tous les mineurs, accompagnés ou non et leur offrir une prise en charge complète tant sur le plan éducatif que thérapeutique. Exigeons des moyens pour les enfants en situation de handicap. Exigeons des moyens pour recruter, former, équiper les personnels de la protection de l'enfance. Il ne faut pas seulement leur dire qu'on les soutient mais le leur montrer !

Le groupe de la CFTC remercie les rapporteuses, Josiane et Elisabeth, pour ce lourd travail réalisé avec la Commission des Affaires Sociales.

La CFTC a voté en faveur de l'avis et défendra toutes les préconisations.